



## RÈGLEMENT DES TESTS ASSAP

# TABLEUR NIVEAU 1

# ASSAP

Place Baise-Cendrars 1 – Case postale – 2002 Neuchâtel 2  
Tél. 032 721 15 16 – Fax 032 721 15 00  
[www.assap.ch](http://www.assap.ch) – [assap@assap.ch](mailto:assap@assap.ch)

Edition 2013

## **Article premier – Validité – Organisation**

Le présent règlement est valable pour l'ensemble des tests de tableur niveau 1 (TB1) organisés par l'Association suisse pour la bureautique et la communication (ci-après nommée ASSAP).

Les tests sont organisés pour autant que le nombre d'inscriptions soit suffisant.

## **Art. 2 – Matériels et logiciels, documentation**

Les candidats passent les tests sur les installations informatiques mises à disposition par l'école ou l'institution organisatrice. Aucun matériel ou logiciel n'est fourni par l'ASSAP.

La consultation de la documentation personnelle est autorisée. En revanche, l'échange de documents entre candidats est interdit.

L'accès au réseau Internet et l'utilisation de supports de données externes, tels que clés USB, disques durs externes, etc., sont également interdits.

## **Art. 3 – Catégorie – Certification**

Les participants classés reçoivent un certificat ASSAP indiquant la catégorie dans laquelle ils ont concouru, le nom et la version du logiciel utilisé ainsi que la mention obtenue.

## **Art. 4 – Cas non prévus**

Les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par la commission des tests ASSAP de tableur. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

## **Art. 5 – Niveau de difficulté**

Durée de l'épreuve : 75 minutes, impression comprise.

Les participants sont capables :

- de créer, enregistrer, rechercher et modifier un classeur contenant plusieurs feuilles de calcul (ci-dessous « document ») ;
- de renommer, insérer, supprimer, déplacer et copier des feuilles de calcul ;
- de saisir des données et de corriger un document (copie, ajout, suppression et déplacement de contenus de cellules) ;
- de définir des formats pour les textes (taille et police des caractères, alignements, etc.) ;
- de définir des formats pour les nombres (nombre de décimales, séparateurs de milliers, monétaire, comptabilité, pourcentage, etc.) ;
- de définir l'espace de lisibilité (hauteur, largeur, ajout et suppression de lignes et de colonnes) ;

- de produire un document comportant des bordures et des motifs ;
- de créer des formules basées sur des opérations arithmétiques et des calculs de pourcentages pouvant comporter plusieurs niveaux de parenthèses ;
- d'utiliser notamment les fonctions suivantes (ou équivalentes selon le logiciel) : SOMME, MOYENNE, MAX, MIN, SI, NB, NBVAL, NB.SI, SOMME.SI, ENT, AUJOURDHUI, JOUR, MOIS, ANNEE, ainsi que d'effectuer des calculs d'arrondis (fonctions ARRONDI.AU.MULTIPLE ou ENT) ;
- de manipuler des formules avec des références relatives, mixtes et absolues ;
- de trier des données, le cas échéant avec plusieurs critères de tri ;
- de réaliser des graphiques de différentes natures comportant titres, étiquettes de données et légendes ;
- d'insérer des images dans le document et de modifier leur taille ;
- de présenter un document avec la mise en page adéquate (orientation, en-tête et pied de page, échelle) et de l'imprimer (impression complète ou partielle, répétition des en-têtes de lignes ou de colonnes, etc.).

## Art. 6 – Évaluation

Les travaux corrigés sont accompagnés d'une grille d'évaluation précisant la liste des tâches à effectuer, le nombre de points possibles et attribués pour chaque manipulation demandée, le total des points obtenus par les participants ainsi que la mention correspondant au barème suivant :

95,0 à	100,0 %	du total des points :	Excellent	E
90,0 à	94,9 %	du total des points :	Très bien	TB
80,0 à	89,9 %	du total des points :	Bien	B
70,0 à	79,9 %	du total des points :	Assez bien	AB
60,0 à	69,9 %	du total des points :	Satisfaisant	S
moins de	60,0 %	du total des points :	Non classé	NC

## Art. 7 – Dispositions finales

Ce règlement a été adopté par le comité central de l'ASSAP. Il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013 et remplace les versions précédentes.

Eric Joray  
Président du  
comité central

Christophe Jubin  
Président de la commission  
des tests de tableur